



PROTOCOLE TABLE DE MARQUE

- a) Chaque rencontre d'une compétition doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée **d'un chronométreur et d'un secrétaire** bénévoles, licenciés respectivement dans le club recevant et dans le club visiteur. **Ils doivent être titulaires d'une licence « dirigeant » ou d'une licence « pratiquant ».**
- b) **En compétitions nationales, les chronométreurs et secrétaires doivent obligatoirement être titulaires d'une carte attestant de leur fonction, délivrée par la FFHB et en cours de validité.** La carte d'officiel de table de marque est nominative, elle est sans obligation d'appartenance à un des clubs présents lors d'une rencontre. Un licencié titulaire d'une licence compétitive dans une structure quelconque ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs. En cas de non-respect sur une rencontre (non habilitation pour la saison en cours ou carte échue), le club fautif se voit appliquer une amende dont le montant figure dans le Guide financier.
- c) Pour toute rencontre d'une compétition de LNH, LFH, D2F et N1M, ainsi que pour chaque rencontre de Coupe de France nationale masculine ou féminine intéressant deux clubs évoluant dans ces divisions, chaque rencontre de Coupe de la Ligue masculine et féminine et les matches des finalités des championnats nationaux, la table de marque est contrôlée, sauf cas de force majeure, par un juge-délégué, technique ou fédéral.
- d) Six personnes au plus, selon les cas, peuvent prendre place à la table de marque : le chronométreur, le secrétaire, le juge-délégué, le juge-superviseur, l'accompagnateur de juge-arbitre jeune et le speaker.
- e) Les officiels de la table de marque doivent disposer : – de deux chronomètres – d'un signal sonore – d'un carton jaune (avertissement) – d'un carton rouge (disqualification) – de trois cartons verts / équipe (temps mort d'équipe/TME) – d'un carton bleu (temps mort pour accompagnateur de juge-arbitre jeune (TMA) – d'une installation technique fonctionnelle liée au tableau d'affichage – de deux supports pour les feuilles de temps d'exclusion – de deux supports pour les cartons verts – de deux supports pour les fiches de sortie temporaire des joueurs blessés (pour les rencontres avec un délégué technique et fédéral). Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le nom du buteur et le score. Il devra renoncer à tout commentaire.

REGLE 18 FFHB

LE CHRONOMETREUR ET LE SECRETAIRE

- ✓ En principe, le chronométrateur a la responsabilité de contrôler le temps de jeu, les time-out et le temps d'exclusion des joueurs exclus. De même, le secrétaire a la responsabilité de contrôler la composition des équipes, la feuille de match, l'inscription de joueurs après le début du match et l'inscription de joueurs non autorisés à participer.

D'autres tâches telles que le contrôle du nombre de joueurs et d'officiels d'équipe dans la zone de changement et la sortie et l'entrée de remplaçants sont considérées comme des responsabilités conjointes.

Généralement seul le chronométrateur devrait effectuer les interruptions de jeu nécessaire. Voir également l'interprétation n°9 concernant les procédures correctes des interventions du secrétaire/chronométrateur lorsqu'ils assument certaines des responsabilités reprises ci-dessus.

- ✓ S'il n'y a pas de tableau d'affichage avec installation murale de chronométrage, le chronométrateur doit informer l'officiel responsable de chaque équipe du temps déjà écoulé ou du temps restant, surtout à la suite de time-out.

S'il n'y a pas de chronomètre avec signal automatique de fin de match, le chronométrateur prend la responsabilité de donner le signal de fin à la mi-temps et à la fin du match (voir Règle 2.3).

Dans la mesure où l'installation murale de chronométrage ne peut pas afficher les temps d'exclusion (au moins trois par équipe dans les compétitions de l'IHF), le chronométrateur inscrit le moment de la rentrée en jeu et le numéro du maillot du joueur exclu sur un carton qui est posé sur la table du chronométrateur.

RAPPEL COMPORTEMENT OFFICIELS TABLES

SECRETAIRE / CHRONOMETREUR

- ✓ Nous rappelons que les officiels de table de marque sont des acteurs neutres d'une rencontre.
- ✓ Ils ne doivent à aucun moment prendre partie pour une ou l'autre des équipes en présence.
- ✓ Toute forme de commentaire à l'encontre des acteurs de la rencontre est interdit.
- ✓ La gestion des fautes de changements doit être effectuée avec justesse et pédagogie suivant les catégories de jeu concernées (rappel à l'ordre à l'officiel, aux joueurs, puis sanction si nécessaire)
- ✓ Il est fortement conseillé d'éteindre et de ranger son téléphone portable pour ne pas être déconcentré pendant la rencontre.